BARBAIRA
Berceau d'Histoire !

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2026

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Jacques FABRE, GONZALEZ François, LETUVE Anaïs, TOLEDO Tommy, AMIEL Jean-Pierre, LAURENT Régine, PREVOT Jannick, Florence RESSORT, QUEAU Annaïk, Sonia TAQUET , BONNEFON Caroline, ESCANDE Loïc AUPETIT Delphine, TAQUI Hugo.

Absents excusés: M. Jean POUSSINES (procuration Hugo TAQUI).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Loïc ESCANDE est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

■ DEMANDES DE SUBVENTION EXERCICE 2027

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat, le Conseil Départemental de l'Aude et la Région Occitanie pour aider financièrement la commune de Barbaira à réaliser des travaux à la salle polyvalente André Laborie : projet d'installation de climatisation réversible et de réfection du sol.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ CONVENTION DE FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL/COMMUNE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une subvention attribuée à la commune de Barbaira pour les travaux du jardin public (phase 3 de l'aménagement cœur de village, abords de l'église), il est nécessaire de signer une convention qui formalise ce soutien avec le Conseil Départemental de l'Aude.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE DE L'ALARIC

A l'unanimité des membres présents et représentés, sont désignées :

Titulaire : Mme LETUVE Anaïs et Suppléante : Mme AUPETIT Delphine

■ RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ASSURANCE SMACL

Monsieur le Maire propose de renouveler les contrats d'assurance avec la SMACL pour une nouvelle durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 2027.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE PRIMAIRE DE BARBAIRA

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'école de Barbaira pour l'aider à financer le séjour à Ax-les-Thermes (classe GS-CP) au mois de janvier 2027.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE SPECIALE :** cette question fait l'objet d'un arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI.

■ **PARCELLE A 795 lieu dit LA TOUR :** cette question est ajournée, dans l'attente de nouveaux éléments.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaira le 22 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE de BARBAIRA
R.F.
11 Aude

Le secrétaire de séance

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement
de Carcassonne

N° D2026-39

Commune de BARBAIRA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux octobre à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Présents : Mesdames et Messieurs Jacques FABRE, GONZALEZ François, LETUVE Anaïs, TOLEDO Tommy, AMIEL Jean-Pierre, LAURENT Régine, PREVOT Jannick, Florence RESSORT, QUEAU Annaïk, Sonia TAQUET , BONNEFON Caroline, ESCANDE Loïc AUPETIT Delphine, TAQUI Hugo.

Absents excusés: M. Jean POUSSINES (procuration Hugo TAQUI).

Secrétaire de séance : Loïc ESCANDE

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **15**
voix pour
voix contre
abstention

Objet :
DEMANDE DE SUBVENTION 2027 CONSEIL DEPARTEMAL DE L'AUDE
Travaux d'installation d'une climatisation réversible et de réfection du sol salle polyvalente André Laborie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour la commune de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude, exercice 2027, pour des travaux à la salle polyvalente André Laborie.

Il propose donc à l'assemblée de présenter une demande de subvention pour les travaux :

- d'installation d'une climatisation réversible
- de réfection du sol

dont le montant total HT s'élève à 103 377,23 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet des travaux d'installation d'une climatisation réversible et de réfection du sol à la salle polyvalente André Laborie.

- SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Aude pour l'exercice 2027 une subvention la plus élevée possible afin d'aider la commune à réaliser les travaux à la salle polyvalente André Laborie, pour un montant de travaux HT de 103 377,23 €.

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

MAIRIE de BARBAIRA R.F. 11 (Aude)

Le secrétaire de séance.

Date de convocation :
16 octobre 2026

Date d'affichage :
27 octobre 2026

Date de transmission :
27 octobre 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100276-20261022-D2026-39-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement de Carcassonne

N° D2026-40

Commune de BARBAIRA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux octobre à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Présents : Mesdames et Messieurs Jacques FABRE, GONZALEZ François, LETUVE Anaïs, TOLEDO Tommy, AMIEL Jean-Pierre, LAURENT Régine, PREVOT Jannick, Florence RESSORT, QUEAU Annaïk, Sonia TAQUET , BONNEFON Caroline, ESCANDE Loïc AUPETIT Delphine, TAQUI Hugo.

Absents excusés: M. Jean POUSSINES (procuration Hugo TAQUI).

Secrétaire de séance : Loïc ESCANDE

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **15**

voix pour
voix contre
abstention

Objet :
DEMANDE DE SUBVENTION 2027 DETR Travaux d'installation d'une climatisation réversible et de réfection du sol salle polyvalente André Laborie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour la commune de présenter un dossier de demande de subvention DETR auprès de l'ETAT, exercice 2027, pour des travaux à la salle polyvalente André Laborie.

Il propose donc à l'assemblée de présenter une demande de subvention pour les travaux :

- d'installation d'une climatisation réversible
- de réfection du sol

dont le montant total s'élève à 103 377,23 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet des travaux d'installation d'une climatisation réversible et de réfection du sol à la salle polyvalente André Laborie.

- SOLLICITE de l'ETAT pour l'exercice 2027 une subvention DETR la plus élevée possible afin d'aider la commune à réaliser les travaux à la salle polyvalente André Laborie, pour un montant de travaux HT de 103 377,23 €.

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

MAIRIE de BARBAIRA 11 (Aude)

Le secrétaire de séance

Date de convocation :
16 octobre 2026

Date d'affichage :
27 octobre 2026

Date de transmission :
27 octobre 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100276-20261022-D2026-40-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement
de Carcassonne

N° D2026-41

Commune de BARBAIRA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux octobre à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Présents : Mesdames et Messieurs Jacques FABRE, GONZALEZ François, LETUVE Anaïs, TOLEDO Tommy, AMIEL Jean-Pierre, LAURENT Régine, PREVOT Jannick, Florence RESSORT, QUEAU Annaïk, Sonia TAQUET , BONNEFON Caroline, ESCANDE Loïc AUPETIT Delphine, TAQUI Hugo.

Absents excusés: M. Jean POUSSINES (procuration Hugo TAQUI).

Secrétaire de séance : Loïc ESCANDE

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **15**
voix pour
voix contre
abstention

Objet :
CONVENTION DE FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL AUDE/COMMUNE DOS 2026-00236 SUBVENTION AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE PHASE 3 JARDIN PUBLIC DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° D2025-34 du 09 octobre 2025 par laquelle une subvention avait été sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Aude pour les travaux de la phase 3 de l'aménagement cœur de village : abords de l'église, jardin public et les terrasses du Fort.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans sa commission permanente du 25 septembre 2026, le Conseil Départemental de l'Aude a attribué une subvention de 25 055 €.

Afin de formaliser ce soutien financier et d'en préciser les modalités, il est nécessaire de signer la convention de financement transmise par le Conseil Départemental de l'Aude.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement concernant la subvention attribuée à la commune de Barbaira pour les travaux de la phase 3 « jardin public de l'église » de l'aménagement cœur de village.**

Date de convocation :
16 octobre 2026

Date d'affichage :
27 octobre 2026

Date de transmission :
27 octobre 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de BARBAIRA 11 (Aude)

Le secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100276-20261022-D2026-41-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement
de Carcassonne

N° D202642

Commune de BARBAIRA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux octobre à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Présents : Mesdames et Messieurs Jacques FABRE, GONZALEZ François, LETUVE Anaïs, TOLEDO Tommy, AMIEL Jean-Pierre, LAURENT Régine, PREVOT Jannick, Florence RESSORT, QUEAU Annaïk, Sonia TAQUET , BONNEFON Caroline, ESCANDE Loïc AUPETIT Delphine, TAQUI Hugo.

Absents excusés: M. Jean POUSSINES (procuration Hugo TAQUI).

Secrétaire de séance : Loïc ESCANDE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 15

voix pour
voix contre
abstention

Objet :
DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE DE L'ALARIC.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat de gestion du collège de l'Alaric informant les communes membres, que par arrêté du Tribunal Administratif du 21 juillet 2026 les élections du Président et du Vice-Président du dit syndicat ont été annulées.

Afin que le syndicat de gestion du collège de l'Alaric, puisse reconstituer son assemblée délibérante et puisse procéder à de nouvelles élections, il est nécessaire que le conseil municipal redésigne formellement le représentant unique de la commune et son suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil Municipal,

- **REDESIGNE FORMELLEMENT :**
  Titulaire : Mme Anaïs LETUVE, 2 ème adjointe au Maire
  Suppléante : Mme Delphine AUPETIT, conseillère municipale.

Date de convocation :
16 octobre 2026

Date d'affichage :
27 octobre 2026

Date de transmission :
27 octobre 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,

Le secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100276-20261022-D2026-42-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement de Carcassonne

N° D2026-43

Commune de BARBAIRA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux octobre à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Présents : Mesdames et Messieurs Jacques FABRE, GONZALEZ François, LETUVE Anaïs, TOLEDO Tommy, AMIEL Jean-Pierre, LAURENT Régine, PREVOT Jannick, Florence RESSORT, QUEAU Annaïk, Sonia TAQUET , BONNEFON Caroline, ESCANDE Loïc AUPETIT Delphine, TAQUI Hugo.

Absents excusés: M. Jean POUSSINES (procuration Hugo TAQUI).

Secrétaire de séance : Loïc ESCANDE

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **15** voix pour
voix contre
abstention

Objet :
RENOUVELLEMENT CONTRATS D'ASSURANCE SMACL.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les contrats d'assurance avec la SMACL arrivent à échéance le 31 décembre 2026.

Il s'agit des contrats qui couvrent les risques Aléassur responsabilités, Juripacte Protection Juridique, Protection Fonctionnelle, Aléassur Dommages aux biens, Aléassur Véhicules à moteur, Aléassur Auto collaborateurs.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de la SMACL pour le renouvellement de ces contrats à compter du 1er janvier 2027, durée 5 ans.

Date de convocation : 16 octobre 2026

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré,

Date d'affichage : 27 octobre 2026

►APPROUVE la proposition de la SMACL pour le renouvellement des contrats d'assurance Aléassur responsabilités, Juripacte Protection Juridique, Protection Fonctionnelle, Aléassur Dommages aux biens, Aléassur Véhicules à moteur, Aléassur Auto collaborateurs à compter du 1er janvier 2027, durée 5 ans.

►AUTORISE M. le Maire à signer tout document necessaire à l'exécution de la présente deliberation.

Date de transmission : 27 octobre 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de BARBAIRA (Aude)

Le secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100276-20261022-D2026-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement de Carcassonne

N° D2026-44

Commune de BARBAIRA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux octobre à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents : Mesdames et Messieurs Jacques FABRE, GONZALEZ François, LETUVE Anaïs, TOLEDO Tommy, AMIEL Jean-Pierre, LAURENT Régine, PREVOT Jannick, Florence RESSORT, QUEAU Annaïk, Sonia TAQUET , BONNEFON Caroline, ESCANDE Loïc AUPETIT Delphine, TAQUI Hugo.

Absents excusés: M. Jean POUSSINES (procuration Hugo TAQUI).

Secrétaire de séance : Loïc ESCANDE

Nombre de votants :
15 voix pour
voix contre
abstention

Objet :
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE
Séjour Ax-les-Thermes

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle présentée par Mme Emilie GARINO, directrice de l'école primaire de Barbaira, pour aider l'école à financer un séjour à Ax-les-Thermes en janvier 2027.

Monsieur le Maire propose d'octroyer à l'école primaire de Barbaira la somme : 2 000 euros

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré,

► DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros à l'école primaire de Barbaira pour l'aider à financer un séjour à Ax-les-Thermes en janvier 2027.

Date de convocation :
16 octobre 2026

Date d'affichage :
27 octobre 2026

Date de transmission :
27 octobre 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,

Le secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100276-20261022-D2026-44-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026

République Française
Département de l'Aude
Arrondissement
de Carcassonne

N° D2026-45

Commune de BARBAIRA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux octobre à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle André LABORIE, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 15 voix pour voix contre abstention

Présents : Mesdames et Messieurs Jacques FABRE, GONZALEZ François, LETUVE Anaïs, TOLEDO Tommy, AMIEL Jean-Pierre, LAURENT Régine, PREVOT Jannick, Florence RESSORT, QUEAU Annaïk, Sonia TAQUET , BONNEFON Caroline, ESCANDE Loïc AUPETIT Delphine, TAQUI Hugo.

Absents excusés: M. Jean POUSSINES (procuration Hugo TAQUI).

Secrétaire de séance : Loïc ESCANDE

Objet :
DEMANDE DE SUBVENTION 2027 REGION OCCITANIE Travaux d'installation d'une climatisation réversible et de réfection du sol salle polyvalente André Laborie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour la commune de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie, exercice 2027, pour des travaux à la salle polyvalente André Laborie.

Il propose donc à l'assemblée de présenter une demande de subvention pour les travaux :

- d'installation d'une climatisation réversible
- de réfection du sol

dont le montant total HT s'élève à 103 377,23 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet des travaux d'installation d'une climatisation réversible et de réfection du sol à la salle polyvalente André Laborie.

- SOLLICITE de la Région OCCITANIE pour l'exercice 2027 une subvention la plus élevée possible afin d'aider la commune à réaliser les travaux à la salle polyvalente André Laborie, pour un montant de travaux HT de 103 377,23 €.

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

à , Le Maire,

MAIRIE de BARBAIRA R.F. (Aude)

Le secrétaire de séance

Date de convocation : 16 octobre 2026

Date d'affichage : 27 octobre 2026

Date de transmission : 27 octobre 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100276-20261022-D2026-45-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026